

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Appui financier du FIANY

DÉMARRAGE DE LA GAULOISE FERME MARAÎCHÈRE SITUÉE À SAINTE-MONIQUE

Nicolet, le 23 mars 2018 – Le Société de développement économique de Nicolet-Yamaska (SDENY) est fière d’annoncer l’octroi d’une contribution remboursable de 10 000 \$ à l’entreprise *La Gauloise ferme maraîchère* de Sainte-Monique dans le cadre de son démarrage via le Fonds d’investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY). Le coût du projet total s’élevant à plus de 50 000 \$ a reçu également une contribution de 10 000 \$ de la SADC de Nicolet-Bécancour.

En 2016, les propriétaires, Moïra Trudelle et Jean-Michel Guertin, ont choisi de s’établir dans la municipalité de Sainte-Monique afin d’y développer leur projet d’entreprise agricole biologique sur les terres fertiles du rang du Haut-de-l’Île. Offrant à leur clientèle des légumes frais en pré-certification biologique, leurs produits sont principalement disponibles sous forme d’abonnement à un panier de légumes hebdomadaire. « Nous mettons tout en œuvre pour offrir à nos abonnés des produits frais de qualité. Nous nous sommes installés à Sainte-Monique pour travailler la terre et y élever notre famille, il est d’autant plus important pour nous de le faire en respectant également la qualité de notre environnement » soulignent les jeunes entrepreneurs. Leurs produits sont disponibles de la mi-juin jusqu’à la mi-octobre. Ils vous accueilleront à leur kiosque à la ferme le dimanche de 10h à 12h et également au Poivre Noir à Saint-Léonard-d’Aston les samedis de 9h à 12h.

Rappelons que le FIANY est un fonds dédié uniquement au milieu agricole qui vise à favoriser le démarrage et le maintien des petites entreprises agricoles et par conséquent, à soutenir la vitalité du territoire. « Il s’agit là d’un projet structuré mené par des promoteurs responsables. Nous sommes heureux d’appuyer financièrement le démarrage de cette entreprise qui contribuera au dynamisme du milieu agricole de notre MRC » souligne monsieur Bernard Marin, président de la SDENY.

Ce fonds permet d’offrir sous certaines conditions un prêt sur honneur d’un maximum de 10 000 \$ sans intérêt remboursable sur cinq (5) ans incluant un moratoire de paiement la première année. Étant sous la responsabilité de la SDENY, il est géré par la MRC de Nicolet-Yamaska et rendu disponible grâce au soutien financier de la MRC de Nicolet-Yamaska, du Syndicat de l’UPA de Nicolet, de la Fédération de l’UPA du Centre-du-Québec et de la Banque Nationale. Pour obtenir de l’information, nous vous invitons à communiquer avec madame Marie-Hélène Larivière, conseillère en agroalimentaire de la MRC de Nicolet-Yamaska au 819 519-2997, poste 2246, ou par courriel au mh.lariviere@mrcny.qc.ca.

-30-

Source : Marie-Hélène Larivière, M. Env.
Conseillère en développement agroalimentaire
MRC de Nicolet-Yamaska
819-519-2997, poste 2246 / mh.lariviere@mrcny.qc.ca



Bas de vignette : De gauche à droite, Mme Renée Blanchette analyste financier à la SADC Nicolet-Bécancour, les producteurs agricoles Mme Moïra Trudelle et M. Jean-Michel Guertin ainsi que Marie-Hélène Larivière conseillère en développement agroalimentaire à la MRC de Nicolet-Yamaska.